

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 février 2022

° ° °

Le mardi quinze février deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VANDEUIL, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de François Mourra, Maire.

Etaient présents : F. Mourra, C. Moreaux, D. Mareigner, I. Chevalier, M. Dubois, H.Fournaise C.Gérard, E. Griffon, G.Novak et V. Panier et F.Servagnat

Secrétaire : C.Moreaux

APPROBATION DU PROCES VERBAL :

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

REMBOURSEMENT DU SINISTRE LIE A LA TEMPETE

Le Maire fait le point sur le remboursement des dégâts liés à la tempête de 2021.

Il rappelle qu'il avait fallu procéder au nettoyage de la place et à la réparation de l'abri bus, suite aux branches non élaguées qui étaient tombées. La facture totale s'élevait à 1 846,40 € TTC et se décomposait ainsi :

- Nettoyage effectué par La Joncquièrre » : 650 € TTC
- Réparation de l'abribus : 1 196,40 € TTC

Le remboursement s'est effectué en trois fois : 650 € ; 1 726,76€; et 119,64 €, soit au total 2 496,40 €.

La récente tempête ayant démontré les très grands risques encourus sur le domaine public, par la présence de très grands arbres non taillés, appartenant à Monsieur Emmanuel Givelet, plusieurs demandes lui ont été adressées pour qu'il procède à un élagage réglementaire.

A L'injonction de l'assurance, le propriétaire a effectué un élagage partiel.

Aussi, afin que tout risque soit éliminé, et comme décidé lors du dernier conseil, la procédure est poursuivie jusqu'à achèvement complet de l'opération. Une convocation a été envoyée au propriétaire par le tribunal pour une réunion de conciliation, avant jugement.

PREPARATION DU BUDGET 2022

Le Maire indique qu'il n'est pas encore en possession du compte de gestion de la trésorerie, mais que le compte administratif provisoire fera apparaître un résultat consolidé (y compris les résultats antérieurs) d'environ 520 000 €.

Les investissements prévisionnels, envisagés à cette date, concernent :

- L'installation de la vidéosurveillance pour laquelle des subventions sont en cours d'instruction (DETR, Région Grand Est), selon le plan de financement présenté lors d'un précédent conseil.
- L'aménagement du chemin de Paris, pour la partie qui concerne la commune, l'association foncière finançant le tronçon de sa compétence. Le montant pour la part communale représente 5 430 € HT environ.
- L'aménagement du prolongement de la rue de la terre sodée (de la fin de la partie goudronnée à la rue d'Irval), pour un devis de 3 300 € HT environ.

Les deux aménagements précédents permettront la réutilisation des pierres en provenance de la démolition de la maison de la sente de la victoire.

- La pose d'un évier et d'un chauffe-eau dans l'atelier sous l'ancienne coopérative, pour 2 300 € HT
- La pose de bancs et tables sur l'espace situé devant le nouveau bâtiment de la coopérative et l'installation de bacs fleuris sur l'extension de la place. Le devis est en cours.
- La peinture du bardage de la salle et de l'atelier, pour 3 500 € HT environ.

AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER
ACVNT VOTE DU BUDGET PRIMITIF

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1612-1,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,
- Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif et jusqu'au 15 avril,

- dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser de l'année précédente),
- Considérant la nécessité d'engager les présentes dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2022 dans la limite de 1000 € sur le compte 2115. Le montant ne dépassera pas les 25 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget l'exercice précédent
- de prévoir les recettes nécessaires,
- d'inscrire ces crédits au budget primitif de l'exercice 2022.

MA MAIRIE EN POCHE

Le Maire explique que plusieurs mairies du secteur ont déjà adhéré à un nouveau logiciel permettant de diffuser des informations synthétiques aux habitants, par l'intermédiaire de leurs smartphones (ou tablettes) Deux opérateurs, qui fournissent sensiblement le même service, ont été approchés :

- Panneau Pocket
- Ma mairie en poche

Le second est le moins cher (27,30 € TTC/an).

Un tract d'explication sera distribué aux habitants pour leur expliciter les modalités de l'installation sur les tablettes et smartphones.

Le conseil approuve cette mise à disposition.

RENCONTRE AVEC L'INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE

Le Maire explique que l'Inspectrice de l'Education Nationale l'avait contacté pour envisager la fermeture d'une classe à la maternelle de Vandeuil. Aussi, il a proposé de rencontrer l'Inspectrice prochainement, en compagnie des Maires des communes scolarisant leurs élèves à Vandeuil (Jonchery sur Vesle, Montigny sur Vesle, Prouilly, Ventelay et Pévy).

TRAVAUX DE LA STATION DE CAPTAGE

Le Maire indique qu'il a demandé et reçu les résultats des essais de pompage effectués dans le cadre de la réfection de la station de pompage. Une réunion est prévue prochainement avec le Grand Reims pour une présentation des résultats.

Lors d'une récente réunion du conseil d'orientation de l'eau du Grand Reims, il a été présenté les nouvelles normes mises en place par l'ARS. En effet, le 02 août 2021, l'Agence Régionale de Santé Grand Est a adressé un courrier à la Communauté Urbaine du Grand Reims, l'alertant sur le dépassement de la limite de qualité des teneurs en pesticides et leurs métabolites, sur les captages dont elle a la compétence. Cette alerte fait suite à la réalisation de mesures intégrant la recherche de nouvelles molécules au 01/01/2021.

Les molécules pour le moment concernées sont : chloridazone, chloridazone méthyl désphényl, chloridazone désphényl et Métolachlore NOA. Le Grand Reims a donc la responsabilité de rétablir au plus vite la qualité de l'eau distribuée sur son territoire. Les captages de Hourges et Unchair sont concernés.

L'eau de Vandeuil correspond aux critères de qualité retenus. C'est pourquoi la communauté Urbaine du Grand Reims envisage un raccordement d'Hourges et Unchair au réservoir de Vandeuil.

Cette nouvelle hypothèse nécessite de vérifier que le débit du captage de Vandeuil est suffisant. La réunion citée ci-dessus servira entre autres à vérifier cet élément.

TRANSPORT A LA DEMANDE

Le Maire informe le conseil du projet porté par la Communauté Urbaine du Grand Reims, à titre expérimental. Celle-ci propose d'offrir un nouveau service de mobilité capable de couvrir efficacement trois secteurs : Fismes Ardre et Vesle, Tardenois et Rives de la Suippe.

Il est prévu que ce service "sur-mesure" s'adapte avant tout aux besoins et aux usages de ces secteurs.

Dans son fonctionnement, ce nouveau service doit se rapprocher du mode autobus, autocar.

En complément des lignes régulières du réseau, le transport à la demande propose des dessertes à destination des pôles médicaux, pôles d'activités (gares, commerces...) situés dans les bourgs du secteur.

Moyennant une réservation jusqu'à la veille du départ, les usagers sont récupérés à ces arrêts. Les horaires seront adaptés en fonction des contraintes d'activité (heures des trains, des marchés, etc...).

Le coût serait de 2 €/trajet. Les réservations se feraient par téléphone ou par mail. Le service serait assuré par des véhicules de 5,9 ou 22 places.

ENQUETE PUBLIQUE LIEE A L'EPANDAGE DES BOUES

Le Maire indique qu'il s'est rendu à la permanence du commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau concernant le nouveau plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Reims présentée par la Communauté Urbaine du Grand Reims. Sur Vandeuil, il n'y a aucun épandage prévu. Une demande d'épandage concernant des terrains situés sur Irval a été refusée. Le conseil prend acte de ce projet et émet un avis favorable.

SIABAVES

Le Maire informe le conseil que le SIABAVES (Syndicat mixte Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle) organise une campagne de démoustication à l'échelle du Grand Reims, sur les communes de la vallée de la Vesle et de la Suipe qui le souhaitent. Cette campagne comporte deux étapes :

- Au début du printemps, il est réalisé une cartographie de gîtes larvaires potentiels.
- Au second semestre, selon les conditions climatiques, le traitement est effectué sur les zones urbanisées identifiées, pour les communes qui le souhaitent. Le traitement des zones non urbanisées est à la charge des communes.

Après discussion, le conseil, considérant que le village n'est concerné que par des zones rurales, ne souhaite pas participer à cette opération.

INFORMATIONS TECHNIQUES

Le Maire indique au conseil que différents travaux sont programmés sur notre territoire :

- La pose d'une fibre par BOUYGUES reliant Reims à Valenciennes, qui passera par la rue de la Robe, sans endommager le trottoir existant.
- Le branchement du compteur à eau d'un particulier, rue de la Robe, par VEOLIA.
- Le raccordement au réseau électrique d'un terrain rue de la Robe.
- La création d'un réseau de télécommunication en vue de la pose de la fibre entre le village et Irval par NGE INFRANET.

VITRAUX DE L'EGLISE

Le Maire rappelle que l'inauguration des vitraux de l'église avait été reportée à cause de la crise sanitaire.

Cette manifestation est à nouveau programmée le dimanche 3 avril 2022..

Une messe de bénédiction sera célébrée par Monseigneur Eric de Moulin Beaufort, Archevêque de Reims, suivie de l'inauguration de l'aire de jeux et de la place. Le verre de l'amitié clôturera cet événement.

Les habitants seront invités à cet événement.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire indique qu'il a reçu un courrier d'une habitante de Vandeuil (domiciliée rue Saint Timothée), dont il donne lecture au conseil.

Cette habitante se plaint du stationnement de voitures qui lui pose problème à proximité de sa propriété. (Travaux, poubelles, compteur à eau...)

De plus, elle fait remarquer qu'à différents moments, elle a rencontré des difficultés pour circuler dans le village, sans qu'aucune aide ne lui ait été apportée. Elle signale également les difficultés rencontrées par le bus scolaire, compte tenu de stationnements gênants.

Le conseil constate que ces difficultés sont redondantes en plusieurs endroits de la commune et regrette qu'aucune bonne entente entre riverains ne permette de trouver une solution à l'amiable.

Le conseil pense que la décision de mise en place d'une réglementation (pose d'interdiction de stationnement) sera une contrainte pour les habitants et que cette solution ne peut être prise qu'en dernier recours. Il renouvelle son appel à l'intelligence et à la bonne volonté des riverains.